

Migrations externes

+8 302 pers.

En Wallonie, les flux migratoires avec l'étranger ont permis à la population d'y accueillir 8 302 personnes en plus sur son territoire en 2018, soit +2,3 migrants pour 1 000 habitants

Migrations extérieures en Wallonie pour mille habitants (sans l'ajustement statistique)



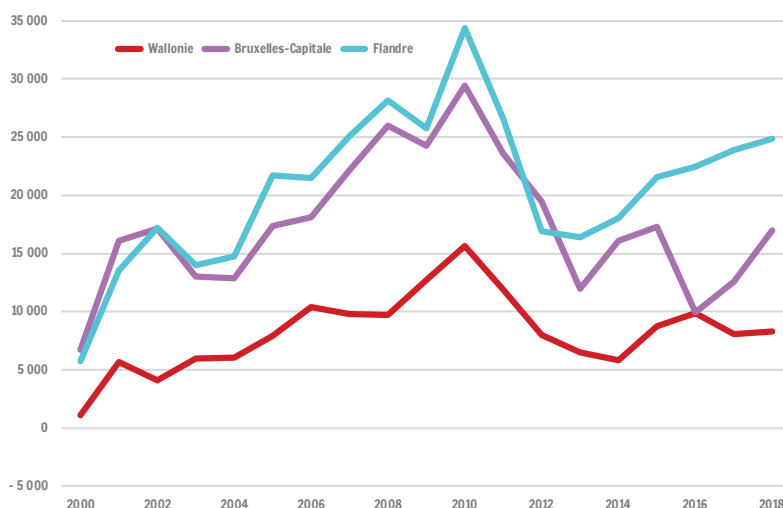
Sources : Demoble - Statbel Registre national ; Calculs : IWEPS

Depuis 2000, l'immigration extérieure s'est amplifiée. En 2009, elle atteignait un sommet, pour la Wallonie, de 43 993 entrées contre 31 271 sorties selon la méthode statistique appliquée (voir Définitions et sources de cette fiche). Durant les années 2011 à 2013, le nombre de personnes arrivant de l'étranger a diminué temporairement alors qu'inversément, les départs de personnes vers l'étranger, ou l'émigration extérieure, étaient en croissance. Entre 2014 et 2016, l'arrivée des candidats réfugiés a poussé à la hausse le nombre d'immigration. Depuis 2016, l'immigration est de nouveau en légère baisse. En 2018, la Wallonie comptabilisait 38 985 entrées et le solde migratoire extérieur de la Wallonie représentait 8 302 personnes.

Le mouvement de hausse des immigrations internationales depuis 2000 en Wallonie a été soutenu notamment par une forte hausse de l'immigration en provenance de la France. Le nombre de ressortissants français résidant en Wallonie a enregistré une hausse de 41,1 % en 15 ans, atteignant 82 102 habitants en 2019 (en 2015, 5 488 immigrations de Français, soit 24,3 % des entrées). Par ailleurs, des flux plus importants en provenance des nouveaux pays de l'Union européenne se sont développés ces dernières années comme la Roumanie (en 2015, 2 106 immigrations, soit 8,4 % des entrées). Hors UE, le nombre de réfugiés politiques peut être estimé dans les statistiques par les changements de registre qui comptabilisent essentiellement les dossiers de candidats qui aboutissent au statut de réfugié. Ceux-ci représentaient 4 436 personnes en 2018, 5 995 personnes en 2017, 6 837 personnes en 2016, suite à l'arrivée importante de demandeurs d'asile en Europe depuis 2015, chiffre néanmoins comparable aux 6 080 changements de registre déjà observés en 2010 en Wallonie.

Migrations externes

Solde des migrations externes dans les régions (2000-2018) (sans l'ajustement statistique)



Suite à une immigration internationale plus nombreuse à destination surtout de Bruxelles, mais également ces dernières années, de la Flandre, la différence entre les soldes migratoires extérieurs de la Wallonie et de la Belgique s'est accrue entre 2000 et 2010. Depuis 2011, toutefois, ces soldes dans les trois régions s'étaient inscrits à la baisse suite notamment à des modifications dans la législation sur le regroupement familial, mais également par une reprise des émigrations qui avaient fortement fléchi en 2010. En 2018, les soldes étaient en hausse en Flandre et à Bruxelles, sans toutefois rejoindre les niveaux de 2010. En Wallonie, en 2018 par contre, ce solde stagnait.

Sources : Demobel - Statbel Registre national ;
Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Les émigrations externes sont tirées du registre de population et rassemblent les déclarations à la commune de résiliation de résidence pour l'étranger, les personnes rayées d'office et des changements vers d'autres registres. Dans les immigrations externes, sont comptabilisés les inscriptions à la commune en provenance de l'étranger, les rayés réinscrits (personnes qui ont été rayées alors qu'elles étaient encore présentes sur le territoire belge) et les changements de registres vers la population officielle.

Le solde migratoire externe d'une population pour 1000 habitants se définit comme la différence entre le nombre d'immigrations externes et d'émigrations externes sur une année rapportée à la population moyenne (somme de la population au 1^{er} janvier et de la population au 31 décembre divisé par deux) multipliée par mille.

Les ajustements statistiques sont constitués de la différence entre la population au 1^{er} janvier et au 31 décembre qui n'est pas justifiée par les mouvements de la population durant l'année (mouvement naturel ou mouvement migratoire).

Statbel a constitué en 2019 une base de données démographiques débutant en 1992 tirée du Registre national : Demobel. Ces données intègrent des corrections et sont adaptées aux nouvelles définitions.

Pertinence et limites

Les données démographiques sont tirées du Registre national (RN) par Statbel. Le RN est un outil légal qui existe en Belgique depuis 1983 qui centralise les registres de population instaurés dans chaque commune belge dès 1846. Il enregistre l'ensemble des résidents de la Belgique dans différents registres : principalement le registre de population et des étrangers (les Belges et les étrangers domiciliés - autorisés à s'établir ou séjourner plus de trois mois - en Belgique), le registre d'attente (candidats réfugiés politiques) et les registres diplomatiques et consulaires ainsi que celui des fonctionnaires européens et des membres des autres institutions internationales (OTAN) et leur famille. La population officielle de la Belgique qui sert de base aux calculs des indices démographiques, comptabilise l'ensemble des personnes du RN qui ont leur résidence principale en Belgique en excluant le registre d'attente. Avant 2000, les entrées provenant des changements de registre n'étaient pas enregistrées (il faut attendre 2010 pour que les sorties des changements de registre beaucoup moins importantes soient comptabilisées).

Pour en savoir plus : WalStat - IWEPS : <http://walstat.iweps.be>

Statbel : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/migrations>

LAFLEUR J.-M., MARFOUK A. (2017), Pourquoi l'immigration ?, Carrefour - Academia, Louvain-la-Neuve, 135 p.

<http://www.iweps.be/working-paper-de-liweps-ndeg21>

Personne de contact : Marc Debuissou (m.debuissou@iweps.be) / prochaine mise à jour : septembre 2020